



NANTES

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES
DE L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE NANTES



NANTES

TRAVAIL ET EMPLOI

* Les postes proposés en services déconcentrés dans ce ministère sont tournés vers l'emploi et les mutations économiques.

* A l'échelon régional, vous aurez des postes de gestion de dispositifs, qui requièrent une bonne capacité de coordination et de suivi, ainsi que des capacités de négociation, que ce soit en interne avec les unités territoriales et en externe avec les autres acteurs de l'emploi (Pôle Emploi, Conseil régional, etc.). Vous pouvez aussi être sur le champ « mutations économiques », les compétences de base sont identiques, et il peut aussi être utile d'avoir quelques connaissances sur le fonctionnement des entreprises. Enfin, il y a le service FSE, avec la nécessité d'une bonne organisation de travail et d'une rigueur.

* En unité territoriale, la plupart des postes concerne l'animation territoriale. Dans ce domaine, l'étendue des missions est très variable d'un département à un autre, il serait intéressant de se renseigner avant le choix d'affectation auprès des services. Au global, ce sont des postes de développement de projets et de coordination sur les territoires. Mais souvent ces postes impliquent aussi pas mal de gestion de dispositifs, en étant « référent » de plusieurs politiques de l'emploi (ex. insertion des jeunes, insertion, des travailleurs handicapés, contrats aidés).

Pour ces postes, une connaissance de base en statistiques est utile. Le reste des compétences est très varié et comprend l'animation de réunions, la négociation, l'application des textes, la gestion de projet.

* En ce qui concerne le contexte de travail, c'est variable selon les départements mais globalement, il faut savoir que ce ministère est centré sur l'inspection du travail. Pour un certain nombre d'inspecteurs et contrôleurs du travail, vous serez la personne qui va en réunion et qui donne des subventions à des associations qui s'occupent d'insertion... Ils ne savent souvent pas ce qu'est un attaché et ont du mal à comprendre l'intérêt de communiquer entre services.

Cela vaut pour un certain nombre d'inspecteurs, il y en a des plus « ouverts » mais c'est une des grandes surprises d'un attaché qui arrive dans cette administration... A noter que le ministère, conscient de cela et du développement du recrutement en sortie d'IRA, a organisé pour la première fois en 2013, une session d'accueil conjointe, même si les marges de progrès sont importantes.

* Pour le déroulement de carrière, du point précédent découle le fait que les postes accessibles sont limités en unité territoriale. Une fois animateur territorial et/ou référent de dispositif, il est éventuellement possible de devenir directeur-adjoint emploi quand on est attaché principal. Les perspectives s'arrêtent là pour le moment, les directeurs sont issus de l'inspection.

Il y a plus de possibilités en direction régionale au sein du pôle 3E, les postes sont plus nombreux car plus spécialisés sur une politique de l'emploi.

DIRECCTE

* Les DIRECCTE (Directions Régionales de la Concurrence, Consommation, Travail et Emploi) regroupent des compétences issues de plusieurs ministères.

* Les postes en sortie d'IRA sont des emplois de chargé de mission principalement affectés au Pole 3^E des DIRECCTE (entreprises, emploi, économie).

* Traditionnellement, c'est le service FSE qui recrute le plus d'attachés débutants. C'est une bonne porte d'entrée en région car les personnes issues de ce service ont une bonne réputation car le FSE nécessite de la rigueur et une bonne compréhension des notions comptables et juridiques.

* En contrepartie, il est parfois difficile de quitter un poste car cette technicité est connue et redoutée par des collègues qui hésitent à postuler sur les postes vacants.

* Il n'est pas nécessaire d'avoir des compétences en droit du travail car les postes dans ce secteur sont occupés en priorité par des inspecteurs du travail.

Pour l'avenir, le transfert de la gestion des fonds européens au profit des conseils régionaux devrait limiter le nombre de postes à pourvoir.

UNITÉS TERRITORIALES

Les postes d'agent de contrôle au Service régional de Contrôle (SRC) de la Formation Professionnelle continue sont également ouverts aux attachés sous réserve de suivre une formation de 12 semaines à l'Institut National du Travail (INT). Les attachés ont, après commissionnement du préfet et assermentation au tribunal, les mêmes prérogatives que les inspecteurs du travail : contrôler les entreprises et les organismes de formation sur le champ formation professionnelle continue.

Il s'agit de veiller au respect de la 6^{ème} partie du code du travail relatif à la formation : obligation de participer à la formation des salariés, respect des obligations de consultation du comité d'entreprise pour la formation, respect du droit du stagiaire en formation, mais aussi, lutte contre les dérives sectaires.

Le contrôle porte également sur les organismes collecteurs agréés, l'apprentissage et le FSE. Dans le cadre des contrôles FSE, les contrôleurs peuvent contrôler le conseil régional, les conseils généraux ou les PLIEs (plans locaux pour l'insertion et l'emploi).

Les attachés sont de plus en plus nombreux dans les SRC suite à la réforme de 2009 qui ouvre les postes de contrôleur aux attachés. C'est le seul service de contrôle ouvert aux attachés au ministère du travail.

La cohabitation avec les inspecteurs du travail (IT) est parfois un peu pimentée car les IT pensent que les attachés sont intrinsèquement (de par leur formation initiale orientée vers l'intérieur) soumis au préfet (alors que les IT revendiquent leur indépendance) et qu'il n'ont pas la culture « contrôle » (à cause de leur formation généraliste). Mais les chefs de services sont contents d'accueillir des attachés dans un contexte où les inspecteurs du travail fuient les SRC (réputés compliqués à cause du contrôle FSE). Les qualités rédactionnelles et humaines des attachés sont souvent reconnues.

Ce type de poste est accessible dès la sortie d'IRA mais aussi après un passage au FSE.